NATURA 2000

Moyenne vallée de la Charente
Seugne et Coran

FR5400472 & FR5412005

COMITE DE PILOTAGE
Natura 2000

10 mai 2023 - 14h | CHANIERS

Sommaire

NATURA 2000

BILAN 2022 PROJET 2023

OÙ EN EST-ON ?

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS

NATURA 2000 UN RÉSEAU EUROPÉEN

Directive Oiseaux (DO)
1979/2009

Directive Habitats, Faune, Flore (DHFF)
1992

NATURA 2000

Espèces et Habitats d'intérêt communautaire
- en danger de disparition
- rare ou en régression
- représentatif

en Europe

Objectif double

préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel

prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles

La France a fait le choix d'une approche concertée et basée sur le volontariat

TERRITOIRE CONCERNE

NATURA 2000

Moyenne vallée de la Charente
Seugne et Coran

6 intercommunalités (CDC/CDA)

34 communes

4 syndicats de bassin

7 106 hectares

230 Km de cours d'eau

dont **57** km de fleuve Charente

16 habitats naturels
66 espèces animales
1 espèce végétale

d'intérêt communautaire

2 Zones
spéciale de conservation (ZSC)
de protection spéciale (ZPS)

GOUVERNANCE

Autorité de gestion

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

01/01/2023
Loi 3DS

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Comité de pilotage

Appropriation des enjeux
Contribution à la définition des objectifs
Planification des actions

Entente Charente-Seugne

Définition de la stratégie
Co-construction
de l'animation

HAUTE SAINTONGE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE GÉMOZAC
Vals de Saintonge Communauté
Cœur de Saintonge
GRAND COGNAC

Structure animatrice

Présidence du COPIL
Mise en œuvre de l'animation
Accompagnement de la concertation

Saintes COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Document d'objectifs (DOCOB)

Document de référence pour le site

Etat initial du site → **Objectifs** → **Mesures / actions** → **Suivi et évaluation**

GOUVERNANCE

Structure animatrice

Saintes
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DEPUIS 2022

Présidence du COPIL

Mise en œuvre du Document d'Objectifs

Animation de la gouvernance et de la concertation

Convention-cadre

Autorité de gestion

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

1er janvier 2023

RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

LES ENJEUX

Fleuve Charente

Affluents

Eaux dormantes

Forêts de pente

Forêts humides

Roselières

Prairies humides

Forêts sèches

Végétation humide à hautes herbes : mégaphorbiaies

Marais et tourbières

Pelouses sèches

LES ENJEUX

CC BY NC SA

Aigrette garzette

Busard des roseaux

Cigogne blanche

Râle des genêts

Héron pourpré

Milan noir

Martin pêcheur

Pie-grièche écorcheur

Bondrée apivore

LES ENJEUX

CC BY NC SA

Angélique des estuaires

Cordulie à corps fin

Agrion de mercure

Cordulie splendide

Gomphe de Graslin

Rosalie des Alpes

Cistude d'Europe

Cuivré des marais

Lucane cerf-volant

Lamproie

Aloses

Saumon

Chabot

Vertigo de Desmoulins

Loutre

Chauves-souris

Vison d'Europe

NATURA 2000 pour qui ?

- Services de l'Etat et institutions
- Collectivités
- Porteurs de projets
- Agriculteurs et organismes agricoles
- Organismes forestiers
- Usagers et organismes chasse, pêche
- Usagers et organismes sports, loisirs, tourisme
- Organismes de protection de la nature
- Propriétaires privés
  Population locale

NATURA 2000 pour qui ? c'est quoi ?

Chartes **Contrats**

Mesures agro-environnementales

- Concertation
- Accompagnement & conseils
- Communication
- Mise en œuvre et suivi des actions

Dialogue
Concertation
Co-construction

Connaissances : biodiversité | milieux naturels
Ressources naturelles
Services écosystémiques

France

&

Europe

NATURA 2000 AU CŒUR DES TERRITOIRES

EVALUATION DES INCIDENCES

Qui ?

Porteur de projet

- Privés / Particuliers
- Agriculteurs et autres professionnels
- Organismes publics Collectivités

Quoi ?

Projets / activités

- Déjà soumis à autorisation ou déclaration *(autre règlementation)*
- Liste propre à Natura 2000 *(arrêté préfectoral départemental)*

Où ?

Comment ?

Intégré à la demande (autorisation / déclaration)
le cas échéant

OU

Formulaire simplifié

Qui instruit ?

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Responsabilité du porteur de projet **MAIS** **l'Animateur Natura 2000** a pour mission d'accompagner les porteurs de projet dans leurs démarches

EVALUATION DES INCIDENCES

Appui
Force de proposition

Articulation
projet / préservation du site

Aide à la compréhension
processus & enjeux

Transmission d'informations générales

→ Enjeux écologiques
→ Administratif

NATURA 2000 : où en est-on ?

Maintien des prairies naturelles inondables et des espèces qui leur sont associées, à travers le maintien (et la revalorisation) des activités agricoles traditionnelles d'élevage.

Source : Agreste, DRAAF NA

NATURA 2000 : où en est-on ?

Maintien des prairies naturelles inondables et des espèces qui leur sont associées, à travers le maintien (et la revalorisation) des activités agricoles traditionnelles d'élevage.

2 900 ha de prairies

1 543 ha engagés en Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

soit **55** exploitations

370 000 €/an

2015	2021
465 exploitations à l'échelle des marais Charentais	**391 exploitations** à l'échelle des marais Charentais
Une moyenne de **40 ha par contrat**	Une moyenne de **47 ha par contrat**
19 016 ha sous contrat	**18 473 ha** sous contrat

NATURA 2000 : où en est-on ?

Maintien des prairies naturelles inondables et des espèces qui leur sont associées, à travers le maintien (et la revalorisation) des activités agricoles traditionnelles d'élevage.

Râle des genêts

Effectifs (mâles chanteurs)

NATURA 2000 : où en est-on ?

Restaurer le bon état de conservation des coteaux calcaires et des habitats et espèces associées

Conservatoire Botanique National
SUD-ATLANTIQUE

2014

Suivi et évaluation de l'état de conservation des pelouses calcicoles

Etat de conservation « Défavorable – Inadéquat »

NATURA 2000 : où en est-on ?

Restaurer le bon état de conservation de la cladiaie tourbeuse (marais de l'Anglade en particulier) et des habitats et espèces associées

Marais de l'Anglade

- Les opérations de gestion sont favorables aux mégaphorbiaies
- Possible régression du Marisque
- Constat d'une diminution des périodes d'inondation du marais
  Un suivi de l'hydrogéologie s'avère nécessaire

Agir pour la biodiversité — 2018

Vertigo de Desmoulins

Petit mollusque, des cariçaies et marais calcaires, indicateur de la qualité et de la fonctionnalité des écosystèmes.

2 stations découvertes dans le marais des Breuils (ancien marais tourbeux alcalin), dans la vallée de la Seugne (BERNEUIL et LA JARD)

Agir pour la biodiversité — 2020

NATURA 2000 : où en est-on ?

Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant.

Angélique des estuaires
affectionne les vases limono-argileuses et saumâtres des berges eutrophes de la Charente.

- De Port d'Envaux (Port à Clou) jusqu'à Rochefort
- population **stable** entre 2008 et 2021
- LPO Agir pour la biodiversité BIRDLIFE FRANCE 2021

NATURA 2000 : où en est-on ?

Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant.

Végétations aquatiques

Effondrement des végétations aquatiques

sur les affluents (principalement la Seugne)

- Richesse spécifique
- Recouvrement
- Fréquence

LPO BIRDLIFE FRANCE Agir pour la biodiversité

2021

Nouvelle espèce exotique envahissante : *Vallisneria australis*

NATURA 2000 : où en est-on ?

Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant.

2022

NATURA 2000 : où en est-on ?

Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant.

EPTB CHARENTE — SPYGEN

2022

Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran :

- 11 espèces dont :

	Natura 2000	Protection France	IUCN France
Grande Mulette *Pseudunio auricularius*	DH Ann IV	oui	CR
Mulette des rivières *Potomida ittoralis*			EN

- Nouvelles stations de Grande Mulette
- Absence Anodonte chinoise

NATURA 2000 : où en est-on ?

Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant.

4 syndicats de bassin sur le site N2000

- Compétents
  - **GE**stion des
  - **M**ilieux
  - **A**quatiques et
  - **P**révention des
  - **I**nondations
- Plans Pluriannuels de Gestion (2021)

En 2022

- Restauration de la continuité écologique
- Mise en défens des berges
- Aménagement d'abreuvoirs
- Entretien de la ripisylve
- Gestion de plantes exotiques envahissantes

NATURA 2000 : où en est-on ?

Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant.

la Charente Maritime

Restauration de la franchissabilité piscicole : site de La Baine

ACTUEL

PROJET

2023 ou 2024 — création d'une échancrure et d'une passe à poissons intégrée au seuil en béton (12 m de large x 15 m de long)

2024 ou 2025 — déconstruction du barrage mobile et aménagement d'une berge en enrochement maintenant le niveau d'eau amont et inondable en hiver pour évacuer les crues

Durée des premiers travaux : 2 mois préparation (accès temporaire pour le passage des engins) + 3 mois travaux

Montant prévisionnel des travaux : 625 000 € HT

- démarrage d'un travail dédié à la conservation des berges par l'établissement d'un schéma directeur
- recrutement au 1er juin d'un chef de projet sur les continuités écologiques
- démarrage d'un travail pour proposer une cadre de protection et de valorisation de la ripisylve

NATURA 2000 : où en est-on ?

Préserver l'intérêt biologique de la forêt alluviale (frênaie, aulnaie...) par le maintien de surfaces continues.
Maintenir la totalité de sa surface et éviter sa fragmentation.

Frênaies et chalarose

Coupes massives

Espèces exotiques envahissantes

Peupleraies

Risques incendie

NATURA 2000 : où en est-on ?

Promouvoir une utilisation équilibrée des milieux naturels par les activités touristiques et de loisirs
Informer et sensibiliser les acteurs du site, les habitants et le grand public, au caractère remarquable de ce territoire

Schéma des occupations du fleuve

Concertation avec acteurs concernés
Voté en 2018 par l'Assemblée Départementale

Conserver l'harmonie entre la protection du milieu et les usages

- maitriser les implantations des personnes privées sur le Domaine Public Fluvial
  - Cartographie des zones autorisées ou non à la construction de nouvelles infrastructures
- Charte technique et environnementale *intégrée aux formulaires de demande de création ou de renouvellement d'occupations du Domaine Public Fluvial*

Conforter la compatibilité entre les usages existants et à venir

Permettre un développement harmonieux et intégré du fleuve Charente

Concertation – animation de réseau

BILAN 2022

2022

Relance animation - partenariats
Définition stratégies et priorités

2023 – 2024 – …

Déclinaison de la stratégie et animation

Concertation

la Charente Maritime
SYMBAS Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne
ASYMBA EPAGE
SYNDICAT MIXTE DE LA CHARENTE AVAL
Syndicat du bassin versant du Né
EPTB CHARENTE
Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 17
Conservatoire Botanique National SUD-ATLANTIQUE
Saintes COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Temps d'échange avec les communes

COPIL

Entente Charente-Seugne *Elus et Agents*

- Environnement
- Agriculture
- Urbanisme Aménagement du territoire
- Communication

04/03 — 22/06 — 14/10 — 09/12

Validation stratégie & plan de communication

Concertation – animation de réseau

BILAN 2022

Temps d'échange avec les communes

OBJECTIFS :

- présenter la démarche Natura 2000
- présenter les projets et la stratégie définie collectivement entre les 6 CDC/CDA
- échanger et répondre aux questions spécifiques à chaque territoire

26 ont pu participer

sur les 34 communes concernées par le site

Communication - Sensibilisation

1ers outils de communication

BILAN 2022

NATURA 2000
Moyenne vallée de la Charente Seugne et Coran

Communication - Sensibilisation

Stratégie et plan de communication

BILAN 2022

1. **Identifier la CDA** en tant que nouvel interlocuteur N2000
2. **Informer et valoriser :** projets, actualités, actions et réalisations
3. **Informer** sur Natura 2000
4. **Vulgariser, sensibiliser et promouvoir** le patrimoine naturel et les enjeux écologiques
5. **Inciter à l'adoption de bonnes pratiques**
6. Mettre en place une **communication multi-partenariale**

- Collectivités EPCI *Élus & agents*
- Porteurs de projets
- Organismes agricoles & forestiers
- Organismes et usagers pêche / chasse / sport / loisirs / tourisme
- Population locale
- Institutions
- Scolaires
- Organismes De protection de la nature

Communication - Sensibilisation

Stratégie et plan de communication

BILAN 2022

	2022	2023	2024 & suivants
Site web dédié	Mise à jour		
Sites web (EPCI et communes)	Création pages		
Bulletins communautaires et communaux	1 à 2 articles / an		
Evènements (existants ou création)		A définir	
Guide N2000			
+ Outils pédagogiques		A définir	

Vulgarisation DOCOB	
Newsletter	2/an
Réseaux sociaux + Modération ?	2/an
Plaquettes thématiques	1/an
Cahiers techniques	1/an
Panneaux, signalétique	
Reportage photo	
Exposition	
Animations /sorties nature	A définir
Animations pédagogiques scolaires	A définir

Communication - Sensibilisation

Stratégie et plan de communication

PROJET 2023

Site web dédié	Mise à jour : plateforme (OFB) et contenu (CDA)
Sites web (EPCI et communes)	Appui à la création d'une page « Natura 2000 »
Newsletter	Mise en place de l'outil
Bulletins communautaires et communaux	Proposition d'articles
Réseaux sociaux	Proposition de publications
Evènements (existants ou création)	Fête de la Saintonge durable Escapade sur le Fleuve Charente
Plaquettes thématiques	« Angélique des Estuaires »
Cahiers techniques	A définir : boisements ? Prairies ?
Panneaux, signalétique	Création maquette
Animations / sorties nature	Montage et définition d'un projet
Animations pédagogiques scolaires	

Animation des outils Natura 2000

Chartes et contrats Natura 2000

BILAN 2022

Pas de recherche active

Priorité donnée à la concertation avec collectivités et partenaires techniques

2 Chartes

→ Sollicitations : haies / peupleraies

2 Contrats

→ Appui administratif et technique

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 17

PROJET 2023

Chartes

Réponse aux sollicitations

Coteaux secs & mégaphorbiaies

Contrats

Accompagnement des contrats en cours

Appui aux potentiels porteurs déjà identifiés

Réponse aux sollicitations

Animation des outils Natura 2000

Mesures agro-environnementales et climatiques

BILAN 2022

2

Enjeux

Biodiversité

NATURA 2000

Eau

ReSources
AGIR POUR L'EAU POTABLE EN NOUVELLE-AQUITAINE

2

PAEC*

MARAIS CHARENTAIS

Opérateur

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE CHARENTE-MARITIME

Animateur

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE CHARENTE-MARITIME

COULONGE SAINT-HIPPOLYTE

Opérateur

EPTB CHARENTE
Établissement Public Territorial du Bassin Charente

Animateur

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE CHARENTE-MARITIME

→ Soutenir les exploitations d'élevage garantes de l'entretien du marais

→ Assurer la préservation de la biodiversité et la bonne fonctionnalité des zones humides

* **P**rojets **A**gro-**E**nvironnementaux et **C**limatiques

Animation des outils Natura 2000

Mesures agro-environnementales et climatiques

BILAN 2022

Processus de concertation

Formalisation d'un partenariat

Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre des MAEC « Marais Charentais » : Programmation 2023-2027

- Concertation
- Echanges réguliers / information mutuelle
- Suivi du dispositif et des agriculteurs engagés

NOUVEAUTES 2023-2027

- Ouverture MAEC aux agriculteurs non éleveurs
- Ouverture d'une mesure « Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique »

Animation des outils Natura 2000

Mesures agro-environnementales et climatiques

BILAN 2022

3

Mesures « Préservation des milieux humides »

- Préservation milieu humide - MHU1
- Préservation milieu humide « pâturage » - MHU2
- Maintien des zones basses en eau - MHU4

3

Mesures « Protection des espèces » (retard d'usage)

- Protection des espèces (mise en défens) – ESP1
- Protection des espèces - ESP3
- Protection des espèces ESP4

3

Mesures spécifiques

- Création de prairies - CPRA
- Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique - CIFF
- Gestion durable des mares IAE2

Mesures du « catalogue national » issues du Plan Stratégique National (PSN)

Animation des outils Natura 2000

Mesures agro-environnementales et climatiques

BILAN 2022

Une forte mobilisation régionale

79 dossiers déposés auprès de la DRAAF Nouvelle Aquitaine :

- 27 PAEC à enjeu Eau
- 42 PAEC à enjeu Biodiversité
- 1 PAEC à enjeu Zone intermédiaire
- 5 PAEC à enjeu Elevage
- 4 PAEC à enjeu Zone pastorale

Mesures surfaciques

- **11 000** exploitations ciblées
- **415 000** ha
- **337** M €

Budget

- 173 M € tous financeurs confondus pendant 5 ans (2023-2027)
- 2/3 du budget mobilisable en 2023, soit 115 M €
- sélection pour affiner la priorisation des dossiers au sein d'un PAEC

MARAIS CHARENTAIS :

une enveloppe réservataire de 17,5 M €

besoin estimé de 18,6M €

des critères de priorisation qui favorisent les éleveurs

Animation des outils Natura 2000

Mesures agro-environnementales et climatiques

BILAN 2022

Adaptation du périmètre
MARAIS CHARENTAIS

⌄

NATURA 2000
ajusté à l'ilot cultural

+

prairies humides directement adjacentes

+

parcelles cultivées sur secteurs à forts enjeux

Animation des outils Natura 2000

Mesures agro-environnementales et climatiques

PROJET 2023

Appui à la Chambre d'agriculture

- Selon termes de la convention de partenariat

Suivi des MAEC 2023- 2027

- Rencontre des agriculteurs engagés, à l'issue des campagnes MAEC

Environ **30** agriculteurs / an

- Suivi des enjeux des parcelles
- Appui à la compréhension du Plan de Gestion
  Si besoin : propositions d'évolutions

Amélioration des connaissances

BILAN 2022

Analyse commentée – volet 1

LPO BIRDLIFE FRANCE – Agir pour la biodiversité

www.faune-charente-maritime.org

Réflexions et appui au montage de projets de suivis naturalistes :

- Odonates – Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine
- Amphibiens – Société Herpétologique de France – Nature Environnement 17
- Grande mulette

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – Liberté Égalité Fraternité

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Appel à Projets « Suivis scientifiques Natura 2000 »

Amélioration des connaissances

PROJET 2023

- Analyse commentée – volet 2

- Suivis naturalistes :
  - Odonates
  - Papillons des milieux humides
  - Végétations aquatiques

- Autres : concertations nécessaires avec acteurs locaux

Amélioration des connaissances

PROJET 2023

Etude hydrogéologique sur le Marais de l'Anglade

L'EAU

paramètre essentiel qui régit le marais

Tourbière

Cladiaie

Fonctionnement hydrogéologique actuel

Facteurs d'influence

Effet du changement climatique

Evolution des habitats naturels

Gestion

Portage Saintes COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Concertation et ancrage territorial

lien avec territoires comparables

Natura 2000 dans les politiques publiques

BILAN 2022

GRAND COGNAC

- PLUi
- Projet Alimentaire Territorial

Saintes COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

- PLUi
- Projet Alimentaire Territorial
- Plan Climat Air-Energie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

- Dotation Biodiversité
- Loi 3DS
- Stratégie Nationale Aires Protégées
- Protocole marais

la Charente Maritime

- Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- Démoustication
- Fleuve Charente

EPTB CHARENTE

- PTGE
- Projet « LIFE Charente »

LPO Agir pour la biodiversité

- LIFE VISON

PROJET 2023

- Réponse aux sollicitations
- Poursuite des actions

Assistance aux porteurs de projets

BILAN 2022

11

Projets/activités faisant (ou susceptibles de faire) l'objet d'une **évaluation des incidences**

- installation panneaux photovoltaïques
- construction de hangar
- aménagement, modification ou réfection d'ouvrages hydrauliques
- création de nouveaux chemins (pédestres et cyclables) / platelages
- création de pontons
- nouvelles plantations de peupliers
- retournement de prairies
- effacement d'étangs
- manifestations sportives

Assistance aux porteurs de projets

BILAN 2022

11 Projets ou activités ayant fait l'objet d'un accompagnement par l'animatrice Natura 2000

- Saintes — Gestion et préservation du site de La Palu
- la Charente Maritime — Espaces Naturels Sensibles
  Gestion du fleuve Charente
- Cœur de Saintonge — Réfection de chemins de marais
- GRAND COGNAC — Acquisitions foncières en lien avec la préservation de la ressource en eau et le Projet Alimentaire Territorial
- DOMPIERRE sur CHARENTE — Conciliation d'une activité économique avec la préservation d'une prairie
- Chérac — gestion et la préservation des coteaux calcaires
- Berneuil — aménagement et la valorisation de parcelles communales de marais
- Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine — préservation de prairies

Assistance aux porteurs de projets

BILAN 2022

5 Projets ou activités susceptibles d'avoir une incidences sur les enjeux du site N2000

- Travaux en zones humides ou boisées
- Coupes de boisement sur d'importantes surfaces et/ou abritant des espèces protégées
- Circulation d'engins électriques au sein d'espaces naturels

Assistance aux porteurs de projets

BILAN 2022

11 **Projets/activités** faisant (ou susceptibles de faire) l'objet d'une **évaluation des incidences**

11 **Projets ou activités** ayant fait l'objet d'un **accompagnement par l'animatrice Natura 2000**

5 **Projets ou activités** susceptibles d'avoir **une incidences sur les enjeux du site N2000**

PROJET 2023

- Réponse aux sollicitations
- Poursuite des actions

Gouvernance et gestion administrative

BILAN 2022

Réunions et échanges

- Services de l'Etat
- Région NA

COPIL et autres groupes de travail

- Entente Charente Seugne
- Groupes de travail EPCI

Demandes de subvention

- fourniture
- suivi

Suivi du site Rapport annuel

PROJET 2023

Poursuite des actions

Temps dédié à l'animation

BILAN 2022

PROJET 2023

Budget dédié à l'animation

BILAN 2022

DEPENSES

- Prestations
- Coûts indirects
- Dépenses de rémunération

FINANCEMENT

- Europe /FEADER
- Etat
- Autofinancement

REALISE

PROJET 2023

DEPENSES

- Prestations
- Coûts indirects
- Dépenses de rémunération

FINANCEMENT

- Europe /FEADER
- Région
- Autofinancement

PREVISIONNEL

DOCOB : PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS

Harmonisation des dates d'intervention

- **Dates hétérogènes entre les fiches actions / fiches chartes du DOCOB**
- **Ne correspondent plus aux enjeux du territoires et aux actions déjà en place**

Directive « Oiseaux » 2009

« […] *les États membres prennent les mesures nécessaires pour instaurer un régime général de protection de toutes les espèces d'oiseaux visées à l'article 1 er et comportant notamment l'interdiction :* […]
d) de les perturber intentionnellement, notamment durant la période de reproduction et de dépendance […] »

Code de l'environnement
Article L424-10

« *Il est interdit de détruire, d'enlever ou d'endommager intentionnellement les nids et les œufs,* […] »

Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales BCAE - 8

PAC 2023-2027

Pour les haies "agricoles" gérées par des exploitants qui bénéficient des aides de la PAC :
La taille et la coupe d'arbres sont interdites durant la période de nidification et de reproduction des oiseaux entre le 16 mars et le 15 août (contre anciennement du 1er avril et au 31 juillet).

Validation COPIL ?

DOCOB : PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS

ENJEUX	NATURE DES TRAVAUX	JAN.	FÉV.	MARS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
Chiroptères	Travaux de nuit	T	T	T	E	E	E	E	E	T	T F	F T	T
Amphibiens	Entretien de la mare : végétation et curage	F	T	E	E	E	E	E	T	T	F	F	F
Reptiles	Débroussaillage	F	F	F T	E	E	E	E	E	E	T	F	F
Insectes, flore	Une fauche tardive			F T	T	E	E	E	T				
Insectes, flore	Deux fauches annuelles				T	E	E	E	T				
Oiseaux nicheurs chiroptères	Coupes d'arbres	T	T	E	E	E	E	E	T	F	F	F	T
Oiseaux nicheurs chiroptères	Elagage		T	E	E	E	E	E	E				
Oiseaux nicheurs	Taille des haies	F	F	E	E	E	E	E	E	T	F	F	F
Oiseaux nicheurs	Entretien des nichoirs	F	F	E	E	E	E	E	E	F	F	F	F
Flore	Plantation de haies		F	F							F	F	
Flore	Semis prairies			F	F	F							
Synthèse	Gros travaux	F	F	E	E	E	E	E	E	F	F	F	F

Source : Guide pratique de l'élu local

LPO — AGIR pour la BIODIVERSITÉ — Les Eco Maires — Avec le soutien de : OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

DOCOB : PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS

Fiche Action	Section	Texte actuel	Modification proposée
E2 Restauration des fonctions naturelles des cours d'eau par l'adaptation des pratiques de gestion et des activités	1. Modalités techniques de mise en œuvre	Calendrier des interventions : pour les opérations de débroussaillage arbustives/rivulaires, d'élagage, d'abattage, pas d'intervention au printemps (mars-15 juillet)	pas d'intervention au printemps (mars-15 août)
E7 Gestion environnementale des cours d'eau, de leur végétation rivulaire et de leurs berges	1. Charte de gestion environnementale > Du fleuve vers le haut de berge : > Rivières et petits cours d'eau : 2. Conditions particulières d'exécution	Calendrier des interventions : pour les opérations de débroussaillage arbustives/rivulaires, d'élagage, d'abattage, pas d'intervention au printemps (mars-15 juillet) Réaliser toute intervention en été (après le 15 juillet) Il est fortement recommandé d'effectuer toute intervention après le 15 juillet ou en automne	pas d'intervention au printemps (mars-15 août) Après le 15 août Après le 15 août ou en automne
E9 Gestion environnementale des fossés	1. Modalités techniques de mise en œuvre Engagements non rémunérés	En règle générale, réaliser les travaux d'entretien préférentiellement entre le 15 juillet et le 1er novembre, et en aucun cas entre le 15 mars et le 15 juillet	préférentiellement entre le 31 août et le 1er novembre, et en aucun cas entre le 15 mars et le 15 août
B3 Gestion environnementale des boisements spontanés	Conservation des boisements alluviaux Entretien et création de têtards Conservation de boisements thermophiles Conservation des boisements de pente	Pas d'intervention entre le 1er avril et le 31 juillet Période de travaux en dehors de 15 mars – 31 juillet Pas d'intervention entre le 1er avril et le 31 juillet Pas d'intervention entre le 1er avril et le 31 juillet	15 mars – 15 août 15 mars – 15 août 15 mars – 15 août 15 mars – 15 août
B4 Gestion environnementale des ripisylves	Conservation de la ripisylve ou du linéaire boisé	Pas d'intervention (élagage, abattage, débroussaillage…) entre le 1er avril et le 31 juillet	entre le 15 mars et le 15 août
TL1 Sensibilisation des partenaires du tourisme aux enjeux biologiques	Randonnée et sentier Canoë-Kayak	Réaliser tous travaux d'entretien ou de création entre le 1er août et le 1er mars Respect de la tranquillité des lieux en particulier de mars à juillet	Entre le 15 août et le 1er mars mars à août

DOCOB : PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS

Fiche Charte	Section	Texte actuel	Modification proposée
F9 Boisements alluviaux spontanés	Engagements	3. Effectuer les travaux forestiers en dehors de la période du 1er avril au 31 juillet	[...] en dehors de la période du 15 mars au 15 août [...]
F9 bis Boisements conservatoires	Engagements	3. En cas d'interventions ponctuelles (EEE, mise en sécurité...), effectuer les travaux forestiers en dehors de la période du 1er avril au 31 juillet	[...] en dehors de la période du 15 mars au 15 août [...]
F12 Création de boisements alluviaux	Engagements	2. Effectuer les travaux d'installation forestiers et ceux d'entretien (dégagements de végétation, tailles, élagages) en dehors de la période du 1er avril au 31 juillet	[...] en dehors de la période du 15 mars au 15 août [...]
F13 Bande boisée de bord de cours d'eau	Engagements	4. Intervenir (élagage, abattage, débroussaillage...) en dehors de la période du 1er avril au 31 juillet	[...] en dehors de la période du 15 mars au 15 août [...]
F14 Entretien ou création de haies	Engagements	2. Réaliser les travaux d'entretien des haies en dehors de la période du 15 Mars au 31 Juillet	[...] en dehors de la période du 15 mars au 15 août [...]
F16 Entretien des fossés et leurs berges	Engagements Recommandations	4. Ne pas réaliser les travaux d'entretien entre le 15 mars et le 15 juillet 2. Réaliser les travaux d'entretien entre le 15 juillet et le 1er novembre.	[...] entre le 15 mars et le 15 août [...] [...] entre le 1er septembre et le 1er novembre [...]
F17 Rivières et petits cours d'eau rapides	Engagements	3- Réaliser toute intervention en été (après le 15 juillet) ou en automne* * : sauf sécurité ou avis contraire écrit de l'animateur N2000 ou opération autorisée par la réglementation	[...] (après le 15 août) ou en automne* * : sauf sécurité ou avis contraire écrit de l'animateur N2000 ou opération autorisée par la réglementation
F18 Fleuve Charente	Engagements	7- Calendrier d'interventions : réaliser les interventions entre le 1er août et le 1er mars (débroussaillage arbustives / rivulaire, élagage, abattage) [...]	[...] réaliser les interventions entre le 15 août et le 1er mars* [...]
F19 Sommets de berge de la Charente	Engagements	5. Ne pas intervenir (élagage, abattage, débroussaillage...) entre le 1er avril et fin juillet.	[...] entre le 15 mars et le 15 août [...]

DOCOB : PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS

Modification de la fiche charte « A02 – Canoë-Kayak »

92

A02 **CANOË-KAYAK**

Habitats concernés
Cours d'eau lents (3150) ou rapides (3260)
Végétation rivulaire pionnières sur vases ou sables à exondation estivale (3270)

Espèces concernées :
Angélique des estuaires* (1607)
Vison d'Europe (1356), Loutre d'Europe (1355), Cistude d'Europe (1220), **Rosalie des Alpes* (1087*),** Gomphe de Graslin (1046), Cordulie à corps fin (1041), Cordulie splendide(1036), Agrion de Mercure (1044)
Barbastelle (1308), Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Grand Murin (1324), Murin de Bechstein (1323), Murin à oreilles échancrées (1322), Minioptère de Schreibers (1310).
Martin-pêcheur (EA229), Bihoreau gris (EA023).

Enjeux :
Cette activité, en elle-même plutôt respectueuse de la faune et la flore, se pratique potentiellement sur la totalité du réseau hydraulique du site. Or, certains secteurs hébergent des espèces extrêmement rares, farouches et sensibles au dérangement humain (telles que le Vison d'Europe ou la Loutre – en reproduction notamment). Il est essentiel compte-tenu des niveaux de population actuels (Vison notamment) que ces zones, inaccessibles autrement que par voie d'eau, demeurent préservées de la fréquentation humaine.

ENGAGEMENTS :

Je m'engage à :

1. Utilisateurs individuels et non accompagnés : **n'utiliser que l'étier principal** de randonnée (Cf. Carte annexée) et informer les usagers louant les canoës que seul cet étier est ouvert à la navigation non-accompagnée.
   Point de contrôle : contrôle de la prise en compte de ces zones (documents indiquant les itinéraires…)
2. Activités encadrées : l'ensemble du réseau est **accessible sous réserve du non-débarquement** et d'une attention particulière au respect de la tranquillité des lieux en particulier **de mars à juillet,** période de reproduction de la Loutre et du Vison d'Europe, dans les zones de très haute sensibilité biologique (Cf. carte annexée).
   Point de contrôle : contrôle auprès de l'encadrant de la prise en compte de ces zones (documents indiquant les itinéraires…)
3. **Eviter de circuler dans les zones envahies par des espèces exotiques envahissantes** (Jussies, Myriophylle du Brésil) pour éviter leur propagation, et **ne jamais tenter de les arracher**.
   Point de contrôle : contrôle sur place de l'information donnée à ce sujet aux usagers.
4. **Sensibiliser / former les personnels encadrant** les activités, ainsi que les pratiquants, à la sensibilité du site Natura 2000 (richesse, exigences écologiques des espèces sensibles, risques de dissémination Jussie/Myriophylle) et aux secteurs à éviter.
   Point de contrôle : contrôle sur place que les pratiquants et les encadrants ont été informés des enjeux biologiques du site et des bonnes pratiques environnementales à appliquer dans le cadre de cette activité (documents d'information, introduction orale aux départs en activités organisées, utilisation de l'exposition mise à disposition par l'opérateur Natura 2000…)

RECOMMANDATIONS :

1. Fournir aux utilisateurs, par voie d'affichage, remise etc, un exemplaire de cette charte afin qu'ils prennent connaissance des engagements à respecter sur le site, ainsi que la carte des zones.
2. Fournir aux utilisateurs tous documents leur permettant de prendre conscience de la richesse et de la sensibilité du site (travailler avec l'opérateur Natura 2000 : création de documents, adapter les messages à faire passer par exemple…)
3. Zones d'embarquement et de débarquement : veiller à ne pas piétiner la flore aquatique et rivulaire, respecter les sentiers existants sur la berge et éviter d'emprunter les pistes sauvages (pistes créées par un piétinement répété et qui détruisent la flore)
4. Respecter la propreté et la tranquillité du site :
   - Pique-niquer aux endroits aménagés à cet effet,
   - Stationner sur les aires de stationnement prévues à cet effet,
   - Ne pas laisser ses déchets sur le site.
   - Eviter le bruit et les nuisances sonores

Charte Natura 2000 , site FR6400-472 « Moyenne vallée de la Charente, Seugnes et Coran » - LPO 2006

mars à août

2. Activités encadrées : l'ensemble du réseau est **accessible sous réserve du non-débarquement** et d'une attention particulière au respect de la tranquillité des lieux en particulier **de ~~mars à juillet~~**, période de reproduction de la Loutre et du Vison d'Europe, dans les zones de très haute sensibilité biologique (Cf. carte annexée).

DOCOB : PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS

Simplification d'une fiche-action

S23 | **Suivi des insectes d'intérêt communautaire : évolution de la répartition et suivi par placette échantillon** | ★★★ | **S23**

OCLT : Evaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité du plan d'actions proposé par le Document d'Objectifs
ODD : Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et de leur état de conservation

DESCRIPTION DE L'ACTION :

1. Modalités techniques de mise en œuvre

- Suivi ~~par placettes~~ de collecte d'exuvies à l'émergence des odonates du fleuve Charente (en place depuis 1999)
- Suivi par présence/absence et évaluation de population par classe d'abondance ~~sur des placettes~~ le long des affluents de la Charente (Agrion de Mercure). ~~Placettes en place depuis 2000.~~
- Suivi des papillons ~~par transects échantillons répartis~~ dans les habitats favorables (en place depuis 2000 pour le Cuivré des marais ; à initier pour l'Azuré du serpolet).
- Cartographie des contacts collectée au cours des autres suivis faunistiques pour les Rosalies et les Lucanes.

Validation COPIL ?

NATURA 2000
Moyenne vallée de la Charente
Seugne et Coran

Merci pour votre participation

CONTACTS

Animatrice Natura 2000

Marion Jansana
06 78 07 44 03
m.jansana@agglo-saintes.fr

Saintes
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

12 boulevard Guillet Mailllet
17100 Saintes
05 46 93 41 50

+ d'infos » agglo-saintes.fr » L'Agglo au quotidien » Environnement